



## **Rapport d'activités l'association Pays du Périgord Noir – Année 2019**

L'année 2019 a été marquée par plusieurs temps forts dans la construction des politiques territoriales collectives à l'échelle du Pays. L'année 2019 a en effet été consacrée à l'élaboration de deux contrats : le Contrat de Dynamisation et de Cohésion et le Contrat Territoire d'industrie. Ces démarches ont entraîné de nombreuses réunions techniques et politiques et ont permis de faire émerger des projets structurants pour le territoire. Parallèlement à la construction de ces contrats, l'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) et le programme LEADER ont été poursuivis dans leur mise en œuvre.

- I. Vie associative
- II. Contrat de Dynamisation et de Cohésion
- III. Contrat « Territoire d'Industrie »
- IV. Programme LEADER
- V. OCMR
- VI. Autres démarches

### **I. Vie associative**

Les instances décisionnelles du Pays du Périgord Noir se sont réunies à trois reprises en 2019 :

- Conseil d'administration du 19 mars 2019
- Conseil d'administration du 12 juin 2019
- Assemblée générale du 23 septembre 2019

### **II. Contrat de Dynamisation et de Cohésion**

L'année 2018 avait permis de consolider les démarches collectives d'intérêt Pays : recrutement d'un temps plein dédié à l'animation du programme LEADER, recrutement d'un temps plein pour la mise en œuvre de l'OCMR et installation du comité syndical du SCoT du Périgord Noir. Ce renforcement de l'ingénierie et l'engagement fort des acteurs du territoire ont soutenu la démarche d'élaboration du Contrat de Dynamisation et de Cohésion en lien avec la Région Nouvelle Aquitaine.

La politique contractuelle est mise en œuvre sur des périmètres à l'échelle de « territoires de projets » regroupant plusieurs EPCI. L'approche est discriminante, au sens où l'appui régional est différencié en fonction de la vulnérabilité des territoires. Le soutien est ciblé en faveur des projets générateurs d'activités et d'emplois ou constituant des services essentiels à la population. L'élaboration du contrat et sa mise en œuvre constituent une co-construction entre la Région et le Territoire de projets. Le but est bien de proposer une réponse intégrant la politique régionale aux besoins du territoire. Compte tenu de la vulnérabilité des EPCI du Pays du Périgord Noir (cinq EPCI en situation intermédiaire et la CC Sarlat- Périgord Noir en situation « plus vulnérable »), le Pays s'intègre dans la démarche d'élaboration d'un Contrat de Dynamisation et de Cohésion, qui contient les politiques sectorielles de droit commun et un soutien spécifique renforcé lié à la vulnérabilité (soutien à l'ingénierie locale et dispositifs spécifiques en plus des dispositifs sectoriels).

Le lancement de la démarche a réuni les six EPCI à la fin de l'année 2018. La présentation du diagnostic de territoire effectué par le cabinet ACP a entraîné une modification de la méthodologie qui avait été préalablement retenue par les acteurs du territoire. Ces derniers ont décidé d'organiser les ateliers partenariaux proposés par la Région et le prestataire, afin de contribuer à l'appropriation du diagnostic et à la rencontre des collectivités et des représentants socio- professionnels sur les questions de développement du territoire.

Le premier atelier partenarial s'est tenu à Sarlat le 21 janvier 2019 et a réuni 57 participants. Le but était de recueillir la représentation du territoire qu'ont les acteurs locaux pour identifier les enjeux prioritaires et confronter la représentation au diagnostic mené sur le territoire.

Le second atelier s'est tenu le 15 février 2019 aux Eyzies et a réuni 56 participants. L'objectif était de faire émerger les actions à inscrire dans le contrat.

Les ateliers partenariaux ont mis en avant une très bonne participation et une implication des acteurs dans cette démarche collective. A noter également la collaboration des techniciens des EPCI pour l'animation des ateliers, la rédaction des fiches action et le relais effectué auprès des communes et des acteurs socio- professionnels de leur territoire.

Deux comités de pilotage ont permis de finaliser la démarche, les 18 mars et 29 avril. Le Conseil Régional, réuni en séance plénière le 24 juin 2019, a approuvé le contrat de territoire.

Au 31 décembre 2019, 9 projets inscrits au contrat ont été validés :

- Gîte de groupe – Commune de Valojoux
- Soutien aux bilans- conseils dans le cadre de l'OCMR – CC Pays de Fénelon pour le compte des six EPCI
- Soutien aux projets d'investissements des entreprises dans le cadre de l'OCMR – CC Pays de Fénelon
- Maison de Santé – Commune de Saint Cyprien
- Création de l'espace mémoire – Commune de Rouffignac – Saint Cernin de Reilhac
- Tiers- lieu – Association La Mouline (Florimont Gaumier)
- FestiDiff – Association LISODIF
- Animation de la filière châtaigne – CC Domme – Villefranche du Périgord
- Printemps de la châtaigne – CC Domme – Villefranche du Périgord

4 projets d'ingénierie ont également été soutenus :

- Cheffe de projet territorial – 0,5 ETP
- Animateur LEADER – 1 ETP
- Chargée de mission artisanat commerce – 1 ETP
- Chargée de mission Economie Emploi Formation – 1 ETP à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019

### **III. Contrat Territoire d'industrie**

Dans le cadre du contrat de dynamisation et de cohésion, le Pays et ses six EPCI se sont inscrits dans le dispositif « Territoires d'industrie ». Il s'agit d'un dispositif élaboré par l'Etat, dont le pilotage opérationnel a été confié aux Régions. Les six EPCI du Pays appartiennent au périmètre du Territoire d'industrie du Bassin de Brive- Périgord, avec les agglomérations de Brive et de Tulle. Un travail collectif a été mené afin de présenter des fiches actions à la Région et aux opérateurs de l'Etat. Les fiches actions s'inscrivent dans quatre axes : recruter, innover, attirer, simplifier.

Une première réunion de travail des EPCI s'est tenue en avril 2019 pour aborder les grands axes de cette démarche et définir la méthodologie de travail. Le 10 mai, l'ensemble des acteurs (élus, représentants du monde économique et partenaires financiers) se sont réunis à Brive, puis le 19 juin à Terrasson puis enfin le 17 septembre à Brive pour le comité de finalisation du projet. Le contrat Territoire d'industrie du Bassin de Brive – Périgord a été validé par le Conseil Régional réuni en Séance plénière le 16 décembre 2019.

Les actions qui seront portées par le Pays sont les suivantes :

- Hub de l'industrie

- Schéma d'accueil et d'attractivité économique
- Diagnostic des besoins en compétences des entreprises du territoire et perspectives de l'outil plateforme
- Etude cluster bois
- Etude mobilités

Les EPCI portent également des projets qui sont inscrits dans ce dispositif :

- Cluster industrie audio- visuelle (à l'échelle du périmètre du contrat Territoire d'industrie)
- Abattoir – SIDES
- SarlaTech – CC Sarlat Périgord Noir
- Résidence jeunes actifs – CC Terrassonnais en Périgord Noir – Thenon – Hautefort

A noter également une action en amorçage (qui ne figure pas dans le tableau, l'avancement n'étant pas suffisant), relative à la structuration de la filière des entreprises du patrimoine (valorisation, protection / restauration).

#### **IV. Programme LEADER**

35 porteurs de projet ont contacté le GAL au cours de l'année 2019. Le GAL s'est réuni à quatre reprises : 14 projets ont été sélectionnés (première phase) et 12 projets ont été programmés (deuxième phase).

#### **Les projets sélectionnés sont les suivants :**

- Festi Diff#1, association LISODIF
- Faciliter la transmission et l'installation d'exploitations agricoles en Périgord Noir (2019), Chambre d'Agriculture de la Dordogne
- Animation de la filière châtaigne 2019, CC Domme Villefranche
- Réfection d'un bâtiment existant pour y accueillir un tiers-lieu, commune de Sarlat.
- Rencontre de la châtaigne 2019, Site Remarquable du Goût
- Printemps de la châtaigne 2019, CC Domme Villefranche
- La ronde des saisons, compagnie CAPIA
- Optimisation d'un local public dans le cadre d'une activité saisonnière, commune de Coly St Amand
- Réhabilitation de bâtiment pour y accueillir un tiers-lieu, commune de Vézac
- Phase préparatoire au projet de coopération des moulins avec le GAL du Mëllerdall (Luxembourg), Association Périgourdine des Amis des Moulins
- Création participative Exil(s), compagnie Keruzha
- Aménagement d'un espace de travail partagé et de locaux de services pour usagers, commune de Tamniès
- Du Périgord à la Bretagne : nos produits au fil de l'eau, CC Domme Villefranche
- Coopération entre sites préhistoriques, association Origines

#### **Les dossiers programmés sont les suivants :**

- Animation forestière de proximité en Vallée Vézère, CRPF
- Festival du film Documen Terre 2017, association Cinétoile
- La Grande Souperie 2017, LISODIF

- Animation Leader 2017, *Pays du Périgord Noir*
- Animation Leader 2016, *Pays du Périgord Noir*
- Printemps de la châtaigne 2017, *CC Domme Villefranche*
- Création d'une solution innovante de formation en ligne sur la connaissance du Périgord Noir, *OT Sarlat Périgord Noir*
- Animation filière châtaigne 2016-2017, *CC Domme Villefranche*
- Festi Diff #1, *LISODIF*
- Coopération inter-territoriale filière ovine 2017, *Chambre d'Agriculture*
- Coopération inter-territoriale filière ovine, 2016, *Chambre d'Agriculture*
- Animation Leader 2018, *Pays du Périgord Noir*

### Synthèse financière du programme au 31 décembre 2019

	Montant total (coût d'objectif) des projets	Montant Leader	Montant des co- financements	Montant de l'autofinancement
<b>Projets sélectionnés par le GAL en 2019 (phase I)</b>	840 846,26€	<b>502 082,62€</b>	165 512,25€	173 251,39€
<b>Projets programmés par le GAL en 2019 (phase II)</b>	366 510,56€	<b>202 259,76€</b>	70 104,62€	94 146,18€
<b>Cumul</b>	1 207 356,82	<b>704 342,38€</b>	235 616,87	267 397,57

En ce qui concerne les paiements, la situation au 31 décembre 2019 reste difficile pour les porteurs de projets. Les paiements ont commencé à être débloqués au cours de l'année 2020.

Depuis 2016, la mise en œuvre du programme LEADER est difficile sur les territoires ex- Aquitains et plus particulièrement encore pour les GAL de Dordogne avec l'absence d'instructeurs dédiés. Depuis 2018, l'accompagnement a été renforcé, mais, le retard accumulé dans l'instruction des dossiers, la complexité administrative de cette programmation et les dysfonctionnements récurrents n'ont pas permis de mener à bien les dossiers jusqu'au paiement.

#### V. Opération Collective en Milieu Rural (OCMR)

Au 31 décembre 2019, 76 dossiers ont été déposés (cumul depuis le démarrage de l'opération en septembre 2018). Sur ces 76 dossiers, 42 ont été validés en COPIL avant le 31 décembre 2019.

Le montant total des investissements programmés au 31 décembre 2019 est de 1 432 822,05 Euros pour un montant d'aides programmés (FISAC/ Région / Département / EPCI) de 338 716,88 Euros (dont 193 020,40 Euros d'aides payées).

## Suivi de la consommation des enveloppes au 31 décembre 2019

	FISAC	Région	Département	EPCI
Enveloppe prévisionnelle	231 500 €	99 916,50 €	70 500 €	96 333,50 €
Montant utilisé (programmé + payé)	95 301,30 €	34 568 €	22 420,75 €	40 730,35 €

### VI. Autres démarches

#### - La stratégie Economie / Emploi / Formation

La feuille de route dédiée à la démarche a été co- construite avec la Région Nouvelle Aquitaine et prend en compte les chantiers- clés identifiés dans le processus de contractualisation. Elle s'articule comme suit :

1. Structurer l'éco- système économique local
  - a. Définition de la stratégie économie / emploi / formation
  - b. Dialogue, gouvernance et mise en réseaux des acteurs
  - c. Actions Pays dans le cadre de Territoire d'industrie
  - d. Accueil des entreprises
2. Identifier les besoins en formation
  - a. Pilotage Plateforme
  - b. Pilotage Résidence Habitat Jeunes
3. Contribuer au dynamisme de l'emploi
  - a. Pistes d'actions : GPECT, plateforme RH
  - b. Intégrer l'ESS aux réflexions

Le poste de chargée de mission économie/ emploi / formation permet une reprise du pilotage des outils collectifs d'intérêt Pays (Plateforme et Résidence) par le Pays. Le comité de pilotage de la plateforme s'est tenu le 3 décembre 2019 et celui de la Résidence Habitat Jeunes le 20 décembre 2019.

#### - La démarche SCoT

Concernant la poursuite de la démarche du SCoT portée par le syndicat mixte, l'année 2019 a été consacrée au travail technique de diagnostic, à la représentation des enjeux du territoire par les acteurs locaux et à la priorisation des axes de travail.